

## COMMUNE DE DOMONT

### RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 21  
Volants : 33

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à dix-neuf heures  
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 23 mars 2018, s'est réuni  
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de  
Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont.

#### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Françoise MILLER, Madame Aïx LESSOUÉYRIES, Monsieur Laurent GUIDI, Madame  
Emilie IVANDEKIS, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Jean-Claude HERBAUT Adjoints au Maire, Monsieur Régis  
PONCHARD, Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN, Madame Jeanine CLAUQUIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michèle HINGANT  
HINGANT, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Fabrice FLEURAT, Monsieur Hervé COMMO, Madame Judith SOLARZ, Monsieur  
Kossigan Joseph DEGBADJO, Madame Joséette MARTIN, Monsieur Didier SOAVI, Madame Aurélie DELMASURE, Conseillers  
municipaux

#### ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Jérôme CHARTIER, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN  
Monsieur Patrick BRISSET, Maire Adjoint, Pouvoir à M. Jean-Claude HERBAUT  
Monsieur Michel WIECZOREK, Conseiller Municipal, pouvoir à Madame Michèle HINGANT  
Madame Monique PAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Aïx LESSOUÉYRIES  
Madame Valérie GUERINEAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Joséette MARTIN  
Madame Christine VINCENT, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Marie France MOSOLO  
Madame Judith SOLARZ, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Rolande RODRIGUEZ, jusqu'à son arrivée 19 h 20  
Madame Christèle REYTIER, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO  
Madame Julie LOISEAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO  
Monsieur Mickaël HIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Charles ABEHASSERA  
Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO, Pouvoir à Madame Jeanine CLAUQUIN, jusqu'à son arrivée 19 h 52  
Madame Mona AMIROUCHE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Fabrice FLEURAT  
Monsieur Christian GAY-PEILLER, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Françoise MULLER  
Monsieur Gérard BABLON, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Régis PONCHARD  
Madame Aurélie DELMASURE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Didier SOAVI, jusqu'à son arrivée 19 h 15

#### SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Charles ABEHASSERA

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) **Approbation du compte rendu analytique (relevé de décision) du Conseil Municipal du 08 mars 2018**

ADOPTÉ à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 08 mars 2018.

2) **Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2018-003 au numéro DEC-2018-018)**

Décision n° 2018-003 (18.01.2018) : Portant signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un bien immobilier entre la  
Commune et Madame GIROUD Séverine rue des Poiriers

Décision n° 2018-004 (23.01.2018) : Portant signature d'un avenant n°3 à la convention de prestation de service portant sur le nettoyage  
des équipements, avec la CAPV.

Décision n° 2018-005 (23.01.2018) : Portant signature d'un avenant n°5 concernant l'entretien et dépannage des installations de  
chauffage, de ventilation, de réfrigération et de production d'eau chaude sanitaire sur l'ensemble des bâtiments de la CAPV.

Décision n° 2018-006 (24.01.2018) : Portant signature d'un avenant à la promesse de vente entre la Commune de Domont et Monsieur  
DARANI et Madame KHEMACHE.

Décision n° 2018-007 (19.02.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17035, ayant pour objet « Classes transplantées 2018 » lot 2  
- découverte du milieu marin

- o A la société : LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (95 300 PONTOISE),
- o Type de marché : A prix unitaires
- o Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 38 000 Euros

Décision n° 2018-008 (19.02.2018) : Portant attribution du marché n° MP 17035, ayant pour objet « Classes transplantées 2018 » lot 1  
- Les volcans en auvergne

- o A la société : EVASION 78 (78 280 GUYANCOURT),
- o Type de marché : A prix unitaires
- o Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 38 000 euros

Décision n° 2018-009 (19.02.2018) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 16004 ayant pour objet délagages, de la taille  
et de l'essouchage courants pour un montant de 6500 € HT soit 7 800 € TTC soit une augmentation du montant du marché de base de  
10 %. Le nouveau montant du marché s'élève à 78 000 € HT, soit 85 800 € T.T.C.

Décision n° 2018-010 (09.02.2018) : portant acceptation d'un don et legs d'un montant de 150,00 euros qui n'est grevé d'aucune charge,  
ni condition, ni affecté à un objet

Décision n° 2018-011 (12.02.2018) : portant sur la signature d'un avenant à la promesse de vente entre la commune de Domont et  
monsieur Mohamed Zabar

Décision n° 2018-012 (13.02.2018) : Portant signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de  
remplacement au service des ressources humaines

Décision n° 2018-013 (14.02.2018) : portant signature d'une convention d'assistance du cig pour la confection et le traitement des  
dossiers de retraite CNRACL

Décision n° 2018-014 (19.02.2018) : Portant attribution du marché n° MP 18001, ayant pour objet « Prestations traiteur dans le cadre du  
repas des anciens année 2018 »

- o A la société : DANS LE SENS DU GOUT – ORIGIN TRAITEUR (78 420 CARRIERES SUR SEINE),
- o Type de marché : Accord cadre à bons de commande
- o Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 30 000 Euros
- o Durée du marché : Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à achèvement des prestations

Décision n° 2018-015 (19.02.2018) : Portant souscription de l'avenant n° 1 au marché MP 17018 lot 11 ayant pour objet « travaux  
d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux – lot 11 électricité

Décision n° 2018-016 (28.02.2018) : Portant attribution du marché n° MP 18006, ayant pour objet « Aménagement des locaux ex CPAM  
- Maçonnerie »

- o A la société : CEM BATIMENT (95 580 ANDILLY),
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 25 764,44 Euros

Décision n° 2018-017 (28.02.2018) : Portant attribution du marché n° MP 18007, ayant pour objet « Aménagement des locaux ex CPAM  
- Electricité »

- o A la société : ERI (94 120 FONTENAY SOUS BOIS),
- o Type de marché : A prix forfaitaires
- o Pour un montant annuel total Hors Taxe de : 9 900 Euros

Décision n° 2018-018 (02.03.2018) : Portant signature de l'avenant n° 3 à la promesse de vente entre la commune de Domont et Madame  
BANZUZI, prorogation du délai, jusqu'au 3 avril pour l'obtention du prêt.

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du compte rendu des décisions par Monsieur le maire par délégation de l'assemblée délibérante.

3) **Budget ville - approbation du compte de gestion de l'exercice 2017- N° DEL-2018-020**

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le compte de gestion de la Ville 2017 du Trésorier Principal d'Ézanville, tel que présenté dans le document ci-joint

NOTE que le compte de gestion sera signé par l'ordonnateur de manière électronique sur le Portail de la Gestion Publique

4) **Budget ville - approbation du compte administratif de l'exercice 2017- N° DEL-2018-021**

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif 2017 de la Ville tel que présenté dans le document ci-joint

DONNE QUITUS à Monsieur le Maire pour sa gestion de 2017

5) **Budget ville - affectation du résultat de l'exercice 2017- DEL-2018-022**

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE l'affectation définitive du résultat et la reprise des résultats de l'exercice 2017 du budget Ville en sections de fonctionnement  
et d'investissement suivant le tableau joint en annexe et comme suit :

- Reporto le résultat cumulé de la section d'investissement 2017 de 2 034 212,26 Euros ; recettes au compte 001 « résultat  
d'investissement reporté »
- Reporto le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2017 de 2 980 164,18 Euros ; recette au compte 002 « résultat de  
fonctionnement reporté »

PRECISE que cette reprise de résultats tient compte des restes à réaliser

**RAPPELLE** que les restes à réaliser 2017 inscrits en report au Budget Primitif 2018 s'évaluent à :

- Dépenses : 2 037 782,53 Euros
- Recettes : 353 512,17 Euros

6) **Vote des taux des impôts locaux 2018 - N° DEL-2018-023**

A l'unanimité, le conseil municipal

**ADOPTÉ** les taux des contributions directes communales 2018 comme suit :

- Taux de la taxe d'habitation : 14,85 %
- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 13,63 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 66,50 %

7) **Budget ville : budget primitif 2018 - N° DEL-2018-024**

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Didier SOAVI, Madame Aurélie DELMASURE)

**ADOPTÉ** le budget primitif 2018 du Budget de la Ville au niveau du chapitre par nature pour la section de fonctionnement et la section d'investissement :

- o Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 20 130 000,00 Euros
- o Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 11 609 030,00 Euros

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer tous les actes administratifs nécessaires à son exécution

8) **Budget annexe de l'assainissement - approbation du compte de gestion de l'exercice 2017 - N° DEL-2018-025**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** le compte de gestion de l'Assainissement 2017 du Trésorier Principal d'Ezanville, tel que présenté dans le document ci-joint

**NOTE** que le compte de gestion sera signé par l'ordonnateur de manière électronique sur le Portail de la Gestion Publique

9) **Budget annexe de l'assainissement - approbation du compte administratif de l'exercice 2017 - N° DEL-2018-026**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** le compte administratif 2017 de l'Assainissement tel que présenté dans le document ci-joint

**DONNE QUITUS** à Monsieur le Maire pour sa gestion de 2017

10) **Budget annexe de l'assainissement - clôture du budget annexe « assainissement » suite au transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Communauté d'agglomération Plaine Vallée - intégration des comptes et affectation des résultats 2017 au budget principal - reversement partiel des résultats à la CAPV - N° DEL-2018-027**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** la clôture du budget annexe « Assainissement »

**AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal M14 de la commune.

**APPROUVE** l'affectation définitive des résultats et la reprise des résultats de l'exercice 2017 du budget Assainissement au budget principal en sections de fonctionnement et d'investissement suivant le tableau joint en annexe et comme suit :

- Reporte le résultat cumulé de la section d'investissement 2017 de - 184 640,31 Euros ; dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté »
- Reporte le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2017 de 397 983,31 Euros ; recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

**RAPPELLE** que les restes à réaliser 2017 inscrits (transmis à la CAPV) s'évaluent à :

- Dépenses : 57 667,99 Euros

**APPROUVE** le transfert partiel des résultats budgétaires de clôture du budget annexe assainissement à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, comme défini ci-dessous :

- Résultat d'exploitation excédentaire de 242 308,30 Euros
- Résultat d'investissement déficitaire de - 184 640,31 Euros

**DIT** que le transfert de l'excédent d'exploitation s'effectuera via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de 242 308,30 Euros

**DIT** que le transfert du déficit d'investissement s'effectuera via l'émission d'un titre imputé sur le compte 1068 pour un montant de 184 640,31 Euros

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats suivevés sont inscrits au BP 2018 du budget principal  
**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

11) **Budget annexe du transport urbain - approbation du compte de gestion de l'exercice 2017 - N° DEL-2018-028**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** le compte de gestion du Transport urbain 2017 du Trésorier Principal d'Ezanville, tel que présenté dans le document ci-joint  
**NOTE** que le compte de gestion sera signé par l'ordonnateur de manière électronique sur le Portail de la Gestion Publique

12) **Budget annexe du transport urbain - approbation du compte administratif de l'exercice 2017 - N° DEL-2018-029**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** le compte administratif 2017 du Transport urbain tel que présenté dans le document ci-joint  
**DONNE QUITUS** à Monsieur le Maire pour sa gestion de 2017

13) **Budget annexe du transport urbain - affectation du résultat de l'exercice 2017 - N° DEL-2018-030**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** l'affectation définitive du résultat et la reprise des résultats de l'exercice 2017 du budget Transport urbain en sections de fonctionnement et d'investissement suivant le tableau joint en annexe et comme suit :

- Reporter le résultat cumulé de la section d'investissement 2017 de 679,55 Euros ; recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté »
- Reporter le résultat cumulé de la section d'exploitation 2017 de 0,00 Euros ; recette au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté »

14) **Budget annexe du transport urbain : budget primitif 2018 - N° DEL-2018-031**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**ADOPTÉ** le budget primitif 2018 du Budget annexe du Transport urbain au niveau du chapitre par nature pour la section de fonctionnement et la section d'investissement :

- o Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 125 400,00 Euros
- o Section d'investissement : 0,00 Euros en dépenses et 679,55 Euros en recettes sans être considérée en déséquilibre conformément à l'article L.1612-4 du CGCT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer tous les actes administratifs nécessaires à son exécution

15) **Participation de fonctionnement 2018 - versée par le budget principal ville - au budget annexe transport urbain - N° DEL-2018-032**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**FIXE** conformément à l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les règles de calcul et les modalités de versement de la participation de la Commune aux dépenses du service « Transport urbain - Dobus », comme suit :

- o Règles de calcul :

✓ Participation calculée comme suit :

Nombre de cartes « Imagine'R » délivrées aux Domoitels scolaires sur la Commune

X

Le coût moyen annuel de transport d'un élève en agglomération (CEREMANATEEP)

- o Modalités de versement

✓ Dans la limite du montant du déséquilibre budgétaire prévisionnel, par un versement en fin d'exercice en fonction du déséquilibre réel dans la limite du plafond de la participation arrêté ci-dessus, déduction faite, le cas échéant, des excédents reportés :

- Emission d'un titre de recette sur le « Budget Annexe Transport Urbain Dobus » au compte 74 « Subventions d'exploitation »
  - Emission d'un mandat de paiement sur le « Budget Principal Ville » au compte 657364 « Subventions de fonctionnement versées aux Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial »
- ARRÊTE** pour l'année 2018, la participation provisionnelle versée par le budget ville au budget annexe « transport de voyageurs », à 46 040 euros, conformément aux règles de calcul sus mentionnées et détaillées ci-dessous :

Coût HT du Transport Urbain « DOBUS »	125 400,00 Euros
Financement HT STIF	- 57 300,00 Euros
Récépissés liés au service	- 20 260,00 Euros
Déséquilibre budgétaire	47 840,00 Euros
Déduction de l'Excédent de fonctionnement 2017 (Compte 002)	- 0,00 Euros
Plafond de la participation budgétaire 2018	47 840,00 Euros
Coût moyen annuel de transport d'un élève en agglomération soit 733 euros	
Par le nombre de cartes imagine'R délivrées aux Domoisais scolarisés sur la Commune soit 163	119 479,00 Euros
Montant provisionnel de la participation communale 2018	47 840,00 Euros

**NOTE** que cette participation de fonctionnement est attribuée conformément aux dérogations relatives au principe d'indépendance du budget principal et du budget annexe prévues à l'article L.2224-2 du CGCT

**NOTE** que la participation communale s'assimile à un « virement interne d'équilibre », non assujettie à la TVA

**NOTE** que cette participation est inscrite au Budget primitif 2018 de la commune à la fonction 815, article 657364

**16) Budget ville - subvention 2018 au centre communal d'action sociale - N° DEL-2018-033**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 99 000,00 euros pour l'année 2018

**AUTORISE** le versement de ladite subvention

**PRECISE** que cette subvention est inscrite à l'imputation 520 - 657362 du budget primitif 2018 de la ville

**17) Budget ville : subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2018- N° DEL-2018-034**

A l'unanimité, le conseil municipal,

Etant précisé que les membres du Conseil Municipal, élus Présidents ou Membres du Bureau des Associations subventionnées par la Commune s'abstiennent de participer au vote, à savoir :

- Monsieur Michel WIECZOREK ne prendra pas part au vote de la subvention de Doment Basket et de l'ADFP
- Monsieur Régis PONCHARD ne prendra pas part au vote de la subvention du Comité de la Croix Rouge Française
- Monsieur Paul Edouard BOUQUIN ne prendra pas part au vote des subventions de CAP DOMONT et de la section locale Antéris Maginot
- Madame Valérie GUERINEAU ne prendra pas part au vote de la subvention de CAP DOMONT
- Madame Aurélie DELMASURE ne prendra pas part au vote de la subvention du Comité des Fêtes

**APPROUVE** le montant des subventions de fonctionnement attribuées aux associations au titre de l'exercice 2018 conformément à l'annexe jointe

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser lesdites subventions pour l'année 2018

**PRECISE** que les avances sur subvention déjà versées seront déduites du montant attribué et figurant dans l'annexe

**NOTE** que ces subventions seront imputées au compte 025-6574 du budget ville 2018

**18) Autorisation de cession à l'état du tréfonds communal – cadastré c 181 – sis chemin dit « la foute route » N° DEL-2018-035**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**CONFIRME** la cession de la parcelle C 181 à l'état correspondant au tréfonds communal du Chemin dit « La Foute Route »

**NOTE** que le prix de cession est arrêté à 29 448 euros conformément à l'avis des domaines ci-joint,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à la cession de la parcelle C 181,

**19) Marché de Doment prolongation de la délégation de service public par voie d'aventant - N° DEL-2018-036**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** la prolongation de la DSP « Marché couvert de Doment » par voie d'aventant, pour une période de 6 mois soit jusqu'au 16 septembre 2018

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents ou actes relatifs à cette prolongation

**20) Marché de Doment - déclaration sans suite - N° DEL-2018-037**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** l'annulation de la procédure en cours, et déclare sans suite la Délégation de service public publiée le 29 novembre 2017, pour motifs d'intérêt général

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents ou actes relatifs à cette annulation

**21) Marché de Doment - lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public - N° DEL-2018-038**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** le lancement d'une procédure de gestion du marché couvert de la Ville, conformément aux dispositions sus mentionnées,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes relatifs à cette procédure.

**22) Convention d'occupation du domaine public - brocante de printemps 2018 - N° DEL-2018-039**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public, ci-jointe, avec l'association « Pêche Domentoise » pour l'organisation de la brocante de printemps du 20 mai 2018

**FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal à 2,75 Euros du mètre linéaire

**23) 36<sup>ème</sup> foire d'automne 2018 conventions d'occupation temporaire du domaine public établies entre la Commune et CAP Doment - le Comité des Fêtes - les associations - les forains - N° DEL-2018-040**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** dans le cadre de la 36<sup>ème</sup> édition de la foire d'automne, les conventions suivantes établies avec la Commune :

- Convention « type » d'occupation temporaire du domaine public établie avec chaque Association participante à une action (notamment animations et les espaces restauration) lors de la Foire de Doment sur le modèle ci-joint, l'occupation est accordée gratuitement en échange de la prise en charge de repas pour les différents intervenants « logistiques » de la foire
- Conventions d'occupation temporaire du domaine public ci-annexées avec les associations Cap Doment pour l'organisation de la « Foire commerciale – salon de l'automobile – village des parents » et Comité des Fêtes pour l'organisation de « la brocante » Ces occupations du domaine public mis à disposition font l'objet d'un reversement de 50 % des produits perçus
- Convention « type » d'occupation du domaine public établie avec chaque forain sur le modèle ci-joint, pour l'espace de la foire de marchandises mis à disposition contre le paiement d'une redevance au m<sup>2</sup> occupé

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces conventions

**24) Festival international du cirque du Val d'Oise - convention d'occupation temporaire du domaine public établie entre la COMMUNE et CAP DOMONT - N° DEL-2018-041**

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** dans le cadre du 19<sup>ème</sup> festival international du cirque du Val d'Oise, qui se déroulera les 5, 6 et 7 octobre prochains, la convention d'occupation temporaire du domaine public, ci-jointe, établie avec la Commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention

25) Convention d'objectifs - conventions de mise à disposition entre la commune de DOMONT et le Centre Social et Culturel Domontois (CSCD) - N° DEL-2018-042

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** les conventions d'objectifs, de mise à disposition de personnels et de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la Commune de Domont et le C.S.C.D pour une durée de 3 ans à effet de l'expiration de la précédente convention, soit le 1<sup>er</sup> avril 2018

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions d'objectifs, de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers ainsi que de personnels entre la Commune de Domont et le CSCD

26) Demande de subvention au titre du Plan Départemental D'actions de Sécurité Routière – PDASR 2018 - N° DEL-2018-043

A l'unanimité, le conseil municipal,

**VALIDE** le contenu du projet de la Police Municipale Domont.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2 775 euros

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande

**S'ENGAGE** à ce que la Commune prome en charge, le cas échéant, la différence entre le taux de subvention sollicité et le taux réellement financé

**NOTE** que ce projet sera inscrit au budget primitif 2018

27) Convention de mise à disposition de locaux pour le centre de la planification familiale conclue entre la Commune et le Conseil Départemental – PDASR 2018 - N° DEL-2018-044

A l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition de locaux.

28) Révision des tarifs municipaux 2018/2019 - N° DEL-2018-045

A l'unanimité, le conseil municipal,

**APPROUVE** les tarifs applicables aux locations des salles municipales de l'annexe joint.

**MAINTIENT** les tarifs des autres équipements municipaux

**PRECISE** que les tarifs modifiés au cours de la présente séance, sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018

29) Lancement de la procédure de passation du marché public de mobilier urbain - N° DEL-2018-046

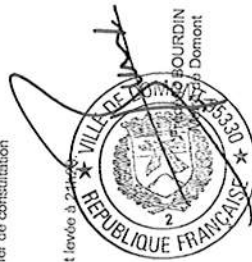
A l'unanimité, le conseil municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure du marché de mobiliers urbains conformément à la procédure définie par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relative aux marchés publics

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure ainsi que d'en fixer les modalités techniques de ce marché

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent marché public avec l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères qui seront mentionnés dans le dossier de consultation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018 est levée à 21h45



Vous pouvez également consulter ce relevé de décision sur le site Internet de la Commune : [www.ville-domont.fr](http://www.ville-domont.fr)